

Lettre n° 32 du 5 Septembre 2021
Crise sanitaire COVID 19
Dr Pascal JALLON, Président du CDOM38

PASS sanitaire

Chères consœurs, chers confrères

Le PASS sanitaire ne doit pas, comme l'a dit le Conseil National de l'Ordre, être un obstacle à l'accès aux soins. Que ce soit au niveau des services hospitaliers ou dans nos cabinets médicaux. Nous n'avons pas à réclamer le PASS sanitaire pour les patients, nous pouvons par contre le demander aux accompagnants...

La vaccination se poursuit : La troisième dose pour les plus de soixante-cinq ans et les personnes à risque est possible. Une demande de renfort va être faite pour "aller vers ...", vacciner dans les EHPAD et les USLD (Entraide@38.medecin.fr)

A quand la troisième dose pour les professionnels de santé ?

Obligation vaccinale pour les soignants : dans les établissements hospitaliers cette obligation sera appliquée à partir du 15 septembre. Les personnes n'ayant pas entamé leur cycle vaccinal seront suspendues et sans salaire. La médecine libérale doit être solidaire de cette mesure et se mettre en conformité avec la vaccination...

RAPPEL ARTICLE 28

La délivrance d'un rapport tendancieux ou d'un certificat de complaisance est interdite.

Plusieurs fraudes ont déjà été découvertes :

La participation de médecins ayant enregistré des fausses vaccinations sur le site SiVAC ... les enquêtes de gendarmerie sont en cours

Des médecins se sont fait dérober leur carte CPS ... attention à vos codes, ne répondez pas au demande de connexion E-CPS ...

Enfin, vous allez peut être avoir des demandes d'arrêts de travail à partir du 15 septembre, attention car la CPAM et l'ARS feront des contrôles et si l'arrêt n'est pas justifié des poursuites seront entamées...

Epidémiologie

En ce qui concerne l'Isère, les chiffres sont relativement stables en légère progression. Au CHU GA il y avait 108 patients hospitalisés (contre 20 début Juillet), 11 en réanimation. Tous étaient soit non vaccinés (90%) soit immunodéprimés (10%)

Le taux de positivité des tests reste plutôt stable comme le montre les courbes.

Antilles Polynésie

Comme vous le savez les Antilles et la Polynésie sont particulièrement touchés par l'épidémie. Un appel est fait pour recruter du personnel soignant (MNalet@chu-grenoble.fr ou par téléphone [06 09 61 28 84](tel:0609612884).) alors que notre territoire est déjà très impacté par le manque de soignants et les urgences toujours très encombrées...

[Point épidémiologique outre mer](#)

Un appel de notre ministre est fait à tous les professionnels pouvant se libérer pour aider ces populations qui sont en grande difficulté

[Lien pour lire la VOD](#) :

Informations diverses

"Violences Faites aux Femmes"

Le Centre Hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin organise une soirée sur les violences faites aux femmes

En présence de Madame BAUDOIN, Procureur de la République de Bourgoin-Jallieu

Le jeudi 16 Septembre, de 20 heures à 22 heures.

ARS : Leptospirose et Tularémie

L'ARS nous indique une recrudescence de Leptospiroses dans le département

Pour rappel :

La leptospirose débute brutalement par l'apparition d'une fièvre (> 39°C) avec frissons, myalgies, céphalées (syndrome grippal) et peut évoluer vers une septicémie avec atteintes hépatique, rénale, méningée, respiratoire et oculaire. Le diagnostic peut être confirmé par une PCR sur le sang, les urines ou le LCR dès l'apparition des signes cliniques ou par sérologie à partir de la 2ème semaine

A propos d'un cas de Tularémie

La tularémie débute elle aussi par un syndrome pseudo grippal pouvant être associé à des signes plus localisés selon la porte d'entrée (ulcero ganglionnaire, oculaire pleuro pulmonaire). Diagnostic par PCCR ou sérologie également.

ARS : CANNABIS Adultéré

Des cas d'effets non recherchés, intenses et inhabituels, parfois graves, ont été rapportés chez des consommateurs réguliers ou non de cannabis herbe et résine adultéré à leur insu, par des cannabinoïdes de synthèse, en particulier le MDMB-4en-PINACA.

Les effets indésirables peuvent aussi parfois être modérés, ressemblant à un malaise vagal ou à la consommation d'un produit trop dosé pour une personne sans tolérance.

La DGS et l'ARS appellent à la vigilance des acteurs de santé et des usagers de cannabis et rappelle les dispositifs existants pour identifier la survenue de tels évènements chez des usagers.

**COMMUNIQUE
DE PRESSE**



Paris, le 2 août 2021

Pour l'Ordre des médecins, la mise en place du pass sanitaire ne doit pas limiter l'accès aux soins

L'Ordre des médecins est pleinement engagé dans la campagne de vaccination. Il rappelle que de son succès dépend la capacité de notre pays à pouvoir juguler la pandémie.

Dans ce cadre, il a toujours soutenu et accompagné les mesures prises par les pouvoirs publics pour garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Le pass sanitaire fait partie de ces mesures qui permettent de concilier la protection de tous nos concitoyens et le retour à une vie quotidienne proche de la normale.

A quelques jours de la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'Ordre tient cependant à attirer l'attention des autorités sur la question essentielle de l'accès aux soins

La loi prévoit notamment de rendre obligatoire la présentation d'un « pass sanitaire » pour pouvoir se rendre dans des « services et établissements de santé, sociaux, et médico-sociaux », notamment pour les personnes « qui y sont accueillies pour des soins programmés. »

L'Ordre des médecins s'inquiète vivement des conditions de mise en œuvre d'une telle disposition, qui ne doit pas priver des patients de soins, alors même que les conséquences délétères de la crise sanitaire en termes d'accès aux soins et de suivi des malades, et notamment des malades atteints de pathologies chroniques, sont largement documentées.

L'Ordre des médecins rappelle que la mission de service public assumée par tous les soignants est de garantir l'accès aux soins pour tous. Les professionnels de santé quels que soient leurs modes d'exercice auront l'obligation déontologique de garantir à tous leurs patients des soins dans des conditions de sécurité optimales.

L'Ordre des médecins attend la réponse du Conseil constitutionnel, chargé du fait de sa saisine de garantir l'égal accès aux soins de tous les citoyens de notre pays.

136

Taux d'incidence
en Isère

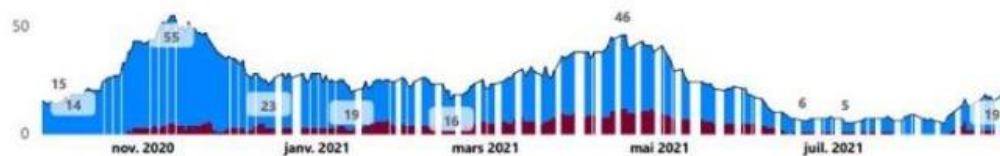
68.95%

Taux de vaccination
en Isère

Patients sur le territoire	Patients J-1	Patients il y a 7 jours	Evolution 7 derniers Jour
113	108	90	25,56%

Nombre de Patients hospitalisés en réanimation 7 jours glissants

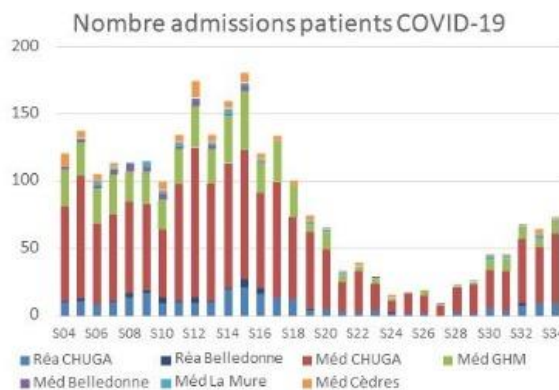
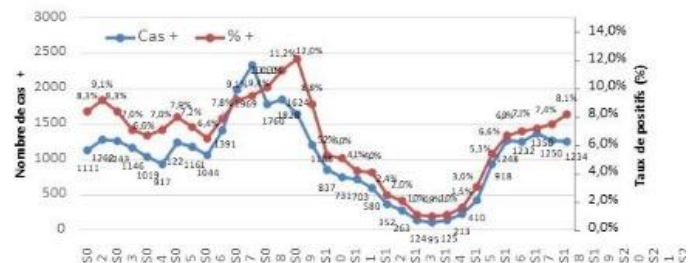
Etablissements ● Belledonne ● CHUGA ● Total



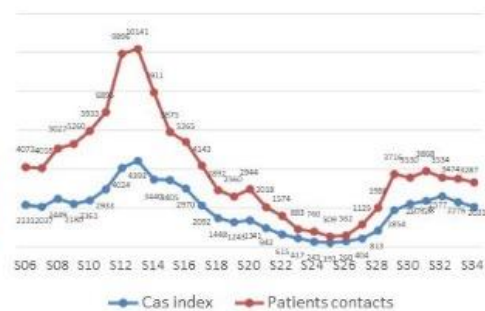
Données Semaine 34

Prélèvements PCR : Semaine 34			
Activité Labo	Nbre de patients COVID+	Nbre de patients prélevés	Taux de positifs
Oriade	890	11443	7,8%
Eurofins	171	2086	8,2%
CHU	144	1245	11,6%
GHM	29	547	5,3%
Total	1234	15321	8,1%

Prélèvements PCR réalisés dans le Sud Isère



Contact tracing CPAM Isère



Très confraternellement

Docteur Pascal JALLON